

Immigration : Charette approuve

L'ancien critique péquiste en matière d'immigration Benoît Charette appuie l'idée de François Legault de réduire temporairement les seuils d'immigration à 45 000 nouveaux immigrants par année.

Cet expert en immigration, qui ne cache pas être attiré par la Coalition pour l'avenir du Québec, va encore plus loin : il affirme que tous les organismes du milieu soutiendront les propositions de M. Legault en la matière.

François Legault a présenté, hier, à Québec, le quatrième et dernier document promis aux Québécois en début d'année, celui portant sur la langue française et la culture.

De l'avis de plusieurs observateurs, celui-ci contient des mesures assez consensuelles. Certains sujets délicats comme les «accommodements raisonnables» n'y apparaissent pas.

François Legault et son collègue Charles Sirois expliquent que les accommodements raisonnables ne font pas partie de leurs priorités. Le premier s'est tout de même déclaré, hier, opposé au port de signes religieux par les policiers et les juges, comme le recommandait la commission Bouchard-Taylor en 2008.

Pour l'âme dirigeante de la Coalition pour l'avenir du Québec, «l'immigration constitue dorénavant, et constituera encore davantage dans l'avenir, une clé de la croissance démographique au Québec et un frein à une diminution trop brutale de son poids démographique dans l'ensemble canadien». Voilà son postulat de départ.

M. Legault est favorable à l'immigration, mais il réclame des ajustements. Sa coalition propose donc «une pause de deux ans afin de redéployer de manière plus rationnelle et plus efficace l'effort d'intégration des immigrants». À la société québécoise en général et à la majorité francophone en particulier.

«Au cours de cette période transitoire, le nombre d'immigrants au Québec sera ramené à 45 000 personnes par année», promet-il. Le niveau d'immigration sera par la suite «progressivement augmenté afin d'atteindre une cible de 50 000 arrivants» par année.

En 2010, près de 54 000 immigrants ont été accueillis au Québec. Le nouveau plan présenté par le gouvernement Charest prévoit que le Québec en accueille 50 000 par année de 2012 à 2015.

L'Action démocratique du Québec a déjà proposé que le niveau d'immigration soit fixé à 40 000. Par la suite, Gérard Deltell a évoqué le chiffre de 45 000.

Le Parti québécois (PQ) ne s'est mouillé sur aucun seuil jusqu'ici. Il soutient qu'avant de fixer une cible, il faut connaître la capacité réelle d'accueil du Québec. Or, il n'existe aucune balise, aucun paramètre pour la déterminer, déplore l'opposition officielle.

«L'idée de prendre un pas de recul pour ensuite mieux prévoir, mieux gérer et mieux administrer l'immigration» est sensée, a de son côté affirmé Benoît Charette au *Soleil*.

Le député indépendant a claqué la porte du PQ en juin. Il juge prématuré de dire s'il joindra les rangs de la Coalition pour l'avenir du Québec. Il souligne que ce mouvement n'est pas (encore) un parti.

SANS PRÉCISIONS

Pour «consolider la position du français au Québec», MM. Legault et Sirois avancent que «l'Office québécois de la langue française devra prendre ses responsabilités», mais sans plus de précisions.

L'Office devra s'assurer «que le visage français de Montréal ne se reflète pas seulement dans la vitrine et l'enseigne des commerces, mais dans la possibilité aussi, pour chacun, de se faire servir en français».

S'il n'est toujours pas question pour François Legault et Charles Sirois d'imposer la loi 101 au réseau collégial, ils estiment cependant nécessaire de consacrer davantage de ressources à l'enseignement du français dans les cégeps.

Pour «défendre la langue française» au Québec, ils se disent par ailleurs favorables à l'utilisation de la «clause dérogatoire». Ils l'appliqueraient dans le cas des «écoles passerelles»,

ces établissements permettant à des étudiants de s'inscrire au réseau public anglophone après un passage dans une école privée anglophone.

Parmi les priorités de la Coalition figurent aussi une bonification du soutien financier à l'exportation des produits culturels du Québec et la possibilité pour les élèves québécois «d'assister, en sus des activités déjà offertes, à davantage de productions culturelles québécoises».

Le coût total des mesures présentées hier s'élève à 400 millions \$. Cette somme proviendrait d'un «réaménagement de certains crédits d'impôt aux entreprises, qui totalisent 4 milliards \$ par année».

Jean-Marc Salvé